

Admission à la vérification de correcteurs thermomanométriques pour instruments de mesure de quantités de gaz

du 10 avril 2001

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *Endress + Hauser Flowtec AG, CH-4153 Reinach*

Requérant: *Endress + Hauser Flowtec AG, CH-4153 Reinach*



Compteur massique direct selon le principe de la force Coriolis.

Type: PROMASS 64 F, M

Calculateur électronique avec dispositif indicateur à cristaux liquides PROMASS 64

Compteur massique
Type: PROMASS 64
Etendue de température: -50 °C à +150 °C
Etendue de pression: 100 bar à 350 bar

Caractéristiques essentielles					
Exécution	DN (mm)	Débit massique		Quantité mesurée minimale (kg)	Echelon d'indication (g)
		Q _{min} (kg/min)	Q _{max} (kg/min)		
F, M	5	0,1	10	0,2	1
F	15	0,3	30	0,5	1
M	15	0,3	40	0,5	1
F, M	25	1	100	2	10
F, M	40	2	200	5	10

10 avril 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation
Le directeur, Wolfgang Schwitz